

Les familles et le collège : perception de l'établissement et relations avec les enseignants au début des études secondaires

Jean-Paul CAILLE

*Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire
Direction de la programmation et du développement*

Trois ans après l'entrée de leur enfant en sixième, les parents d'élèves portent un jugement globalement positif sur le fonctionnement du système éducatif. Satisfaits à plus de 80 % de la qualité de l'enseignement reçu et des conditions de scolarisation, ils sont plus réservés sur la prise en charge pédagogique : trois quarts des familles estiment que leur enfant fréquente un collège de bon niveau, 68 % que ce collège accepte de prendre en charge les élèves en difficulté et 58 % qu'il encadre les élèves de manière satisfaisante. Si les rencontres avec les enseignants sont aujourd'hui la norme, la grande majorité de ces contacts se cantonne aux réunions de début d'année scolaire et reste souvent un domaine réservé aux mères. Les difficultés scolaires débouchent sur une perception plus critique de l'établissement, mais intensifient les relations avec les enseignants, plus soutenues dans l'enseignement privé. En ZEP, les familles expriment un sentiment d'insécurité plus prononcé. Enfin, à situation scolaire de l'enfant comparable, les parents les plus diplômés nouent des contacts plus fréquents avec l'établissement.

L'idée selon laquelle une bonne collaboration entre l'établissement scolaire et les parents constitue un facteur favorable à la réussite de l'enfant est aujourd'hui partagée par une majorité d'acteurs du système éducatif. Depuis l'entrée, en 1968, des parents d'élèves dans les conseils d'établissement, le législateur a souligné à plusieurs reprises l'appartenance de plein droit des familles à la communauté éducative. Cette disposition fait notamment l'objet de l'article 11 de la loi d'orientation de 1989. Parallèlement, le resserrement des liens entre les parents et l'équipe pédagogique qui a en charge l'enfant a souvent été défini comme un objectif de la politique éducative. En particulier, il constitue l'un des axes de la politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et des réseaux d'éducation prioritaire (REP).

Pour mieux comprendre la manière dont les familles vivent leur appartenance à la communauté éducative, le ministère de l'Éducation nationale a interrogé en 1998 un échantillon représentatif de 15 290 parents d'élèves de collège. Partie intégrante du panel d'élèves du second degré que le ministère de l'Éducation nationale suit depuis la rentrée 1995, cette enquête avait pour objectif plus large de mieux connaître les conditions de vie des familles de collégiens ainsi que la manière dont elles vivent la scolarité de l'enfant (*Cf. infra*, « Sources »). Un des volets de

l'enquête était consacré aux rapports des familles avec l'établissement. La présente étude s'attache à en restituer les principaux résultats.

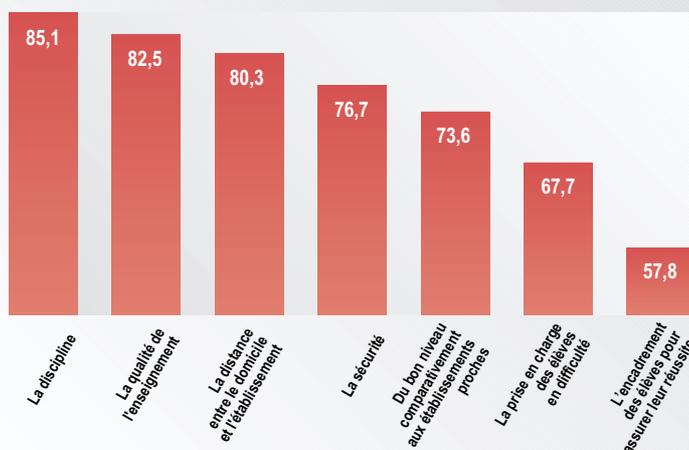
Les questions sur les relations avec l'établissement cherchaient, d'une part, à préciser l'image que les parents avaient de l'établissement fréquenté par leur enfant. Elles tentaient d'autre part, de mesurer l'intensité réelle du lien entre les familles et cet établissement, au travers de questions sur les contacts avec les enseignants. L'enquête a eu lieu de juin à septembre 1998, c'est-à-dire à un moment où les enfants des familles interrogées terminaient leur troisième année d'études secondaires. À cette étape du cursus, les élèves faisant partie de la cohorte étaient encore très regroupés. Plus des trois quarts d'entre eux avaient atteint la classe de quatrième ; 20 % de ces collégiens avaient redoublé la sixième ou la cinquième et étaient encore scolarisés à ce dernier niveau. Les autres cas étaient peu nombreux : 3 % des parents interrogés avaient un enfant en SEGPA, moins de 1 % en CPA ou première année de CAP. C'est donc sur le rapport à l'établissement – avant que le palier d'orientation de fin de troisième ne disperse fortement la cohorte – que les informations recueillies auprès des parents renseignent principalement.

UNE IMAGE GLOBALEMENT POSITIVE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉTABLISSEMENT

Trois ans après l'entrée de leur enfant au collège, les parents affichent un niveau de satisfaction généralement élevé. Une large majorité d'entre eux estime satisfaisante la qualité de l'enseignement reçu par leur enfant tout au long de sa scolarité. Interrogées plus précisément sur l'établissement fréquenté au moment de l'enquête, les familles émettent des jugements qui dessinent une image globalement favorable du collège ou du lycée professionnel où leur enfant étudie.

Un premier jeu de questions portait sur la qualité de l'enseignement aux différents niveaux du cursus scolaire sans se référer explicitement aux établissements où avait été scolarisé l'enfant. À tous les niveaux d'enseignement, les opinions positives prévalent très largement. Si, de l'école maternelle au collège, on constate un effritement du niveau de satisfaction, il reste léger puisque 83 % des familles estiment assez ou très satisfaisante la qualité de l'enseignement reçu par leur enfant depuis son entrée en 6^e (graphique 1), contre respectivement 89 % et 85 % pour l'enseignement reçu en école maternelle puis élémentaire. Mais il faut noter que, d'un ordre d'enseignement à l'autre, on observe une certaine volatilité des opinions. Alors que pour chaque niveau d'enseignement, le taux de satisfaction est toujours supérieur à 80 %, il n'y a que sept familles sur dix à s'affirmer satisfaites de la qualité de l'enseignement reçu à tous les niveaux du système éducatif fréquentés par leur enfant depuis le début de sa scolarité : école maternelle, école élémentaire, collège. De plus, l'intensité de la satisfaction évolue assez nettement : parmi les parents satisfaits, la part de

GRAPHIQUE 1 – Une image globalement positive de l'établissement
% de parents qui se déclarent assez ou tout à fait satisfaits de...



ceux qui se déclarent « très satisfaits » diminue au fur et à mesure que l'on avance dans le cursus : de 40 % pour l'école maternelle, elle passe à 30 % au niveau de l'école élémentaire et à 15 % quand il s'agit de juger la qualité de l'enseignement reçu en collège. En revanche, la proportion de familles qui se déclarent insatisfaites de l'enseignement reçu à tous les niveaux d'enseignement est très faible, inférieure à 3 %.

Les autres questions posées concernaient directement l'établissement où l'enfant étudiait au cours de l'année scolaire 1997-1998. Il s'agissait presque toujours d'un collège. Seulement 2 % des familles interrogées avaient un enfant qui fréquentait un lycée professionnel, le plus souvent en quatrième technologique¹.

NOTE

1. 46 élèves étaient scolarisés dans une autre structure : centre de formation d'apprentis, institut médico-pédagogique, centre d'enseignement par correspondance ; leurs conditions de scolarisation apparaissant trop différentes de celles des autres élèves, il est apparu préférable de ne pas garder leurs parents dans l'échantillon pour étudier cet aspect de l'enquête.

Les questions posées étaient orientées dans deux directions : la prise en charge pédagogique (encadrement des élèves pour assurer leur réussite, niveau de l'établissement, accueil des élèves en difficulté) et les conditions de scolarisation (discipline, sécurité, distance entre l'établissement et le domicile).

Les parents des élèves du panel 1995 apparaissent plus satisfaits des conditions de scolarisation que de la prise en charge pédagogique. Les degrés de satisfaction sur la discipline et la localisation de l'établissement sont très élevés : respectivement 85 % et 80 % des familles estiment que l'établissement est bien tenu et qu'il est suffisamment proche du domicile (graphique 1). La sécurité dans l'établissement fait aussi apparaître des opinions majoritairement positives : un peu plus des trois quarts des parents (77 %) estiment que leur enfant est en sécurité dans son établissement.

La prise en charge pédagogique suscite des sentiments plus contrastés. Les opinions positives restent toujours majoritaires mais fluctuent sensiblement selon les questions. Si 74 % des parents estiment que le collège ou le lycée professionnel fréquenté par leur enfant présente un bon niveau, ils ne sont plus que 68 % à déclarer qu'il accepte de prendre en

charge les élèves en difficulté et seulement 58 % à juger que c'est un établissement qui encadre de près les élèves pour assurer leur réussite. C'est aussi sur cette dernière question que la proportion de parents très satisfaits est la plus faible ; seulement 17 % des familles sont tout à fait d'accord pour dire que l'établissement où étudie leur enfant encadre les élèves de manière satisfaisante.

Reste que c'est une image de l'établissement globalement positive qui se dégage des réponses des familles. On peut bien évidemment se demander si un tel résultat ne traduit pas un effet de « désirabilité », peut-être induit par le fait que l'enquête émanait du ministère de l'Éducation nationale. Afin de se préserver d'un tel biais, certains des items retenus avaient été choisis parmi ceux utilisés par l'INSEE dans une enquête similaire sur les efforts éducatifs des familles au début des années quatre-vingt-dix. Les jugements positifs des familles sur l'établissement fréquenté par leur enfant s'exprimaient déjà nettement et dans des proportions proches de celles qui viennent d'être présentées (cf. *infra*, « Des opinions qui ont peu évolué »). Il ne semble donc pas que le fait que l'enquête émane du ministère de l'Éducation nationale ait influé en ce sens sur les réponses des parents.

UN PARENT D'ÉLÈVE DE ZEP SUR TROIS ESTIME QUE SON ENFANT N'EST PAS TOUT À FAIT EN SÉCURITÉ DANS SON ÉTABLISSEMENT

La violence scolaire est aujourd'hui au centre des préoccupations de l'opinion publique en matière de politique éducative. En 1999, un sondage a montré que 73 % des Français estimaient que la lutte

contre l'insécurité devait être la priorité du ministre de l'Éducation nationale². L'enquête auprès des parents d'élèves du panel 1995 confirme que le phénomène a pris une ampleur préoccupante puisque deux familles interrogées sur dix estiment que leur enfant n'est pas tout à fait en sécurité dans son établissement³, moyenne qui recouvre d'importantes disparités selon les caractéristiques de la famille ou celles de l'établissement.

Concentrons l'analyse sur les 18 % de familles qui formulent une réponse négative sur la sécurité de leur enfant dans son établissement⁴. Une première constatation s'impose quand on examine la manière dont varie ce sentiment d'insécurité : la violence est un facteur d'aggravation des inégalités sociales face à l'école. En milieu scolaire, les familles ont d'autant plus tendance à sentir leur enfant en insécurité qu'elles sont de condition modeste. Le sentiment d'insécurité s'accroît au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie sociale : touchant un parent chef d'entreprise, cadre ou enseignant sur dix, il concerne entre 16 % et 18 % des familles d'artisan, de commerçant ou de profession intermédiaire et dépasse les 20 %

chez les employés et les ouvriers non qualifiés (Tableau 1). Des disparités de même nature s'observent si on mesure la situation sociale par le revenu ou le diplôme le plus élevé détenu par la famille. Ainsi, près d'une famille sans diplôme sur quatre a l'impression que l'établissement fréquenté par leur enfant n'est pas un lieu où ce dernier est en sécurité. C'est deux fois plus que lorsque l'un des parents est diplômé de l'enseignement supérieur.

Les familles étrangères ou issues de l'immigration expriment souvent un sentiment d'insécurité plus prononcé que les parents français : respectivement 28 % et 27 % des familles algériennes et africaines contre seulement 17 % des parents français estiment que leur enfant fréquente un établissement scolaire où il n'est pas en sécurité (tableau 1). Un même phénomène s'observe chez les Marocains et les Turcs, parmi lesquels l'impression d'insécurité dans l'établissement scolaire concerne près d'une famille sur quatre. Mais cette tendance n'est pas systématique. Il y a des exceptions. Ainsi, le sentiment d'insécurité est deux fois inférieur à la moyenne parmi les familles tunisiennes, et il est très proche de celui des Français parmi les parents portugais.

NOTE

2. Selon un sondage SOFRES réalisé pour le ministère de l'Éducation nationale en février 1999 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus. La lutte contre la violence scolaire se détachait nettement des objectifs plus pédagogiques comme l'augmentation du nombre d'enseignants (46 %), le soutien aux élèves en difficulté (44 %) ou encore l'amélioration du lien entre l'école et le monde du travail (41 %).

3. Une enquête téléphonique, réalisée du 19 au 24 mai 2000 par l'Observatoire des parents d'élèves de la PEEP auprès d'un échantillon de 1 000 parents d'élèves scolarisés de 4 à 20 ans, débouche sur une estimation proche : 21 % des personnes interrogées estiment que l'établissement de leur enfant est « un établissement à risque » du fait de la violence scolaire.

4. Comme le montre le tableau 1, en raison d'un taux de non-réponses de plus de 5 %, cette proportion ne correspond pas totalement au complément à 100 des 77 % de familles qui ont exprimé une réponse positive à la question. Comme ces non-réponses sont généralement plus élevées parmi les parents qui appartiennent aux catégories de familles les plus exposées à l'insécurité, on peut se demander si elles ne reflètent pas parfois une stratégie « d'euphémisation » de la part de parents qui hésiteraient à déclarer de manière trop explicite, dans une enquête réalisée pour le compte du ministère de l'Éducation nationale, que l'établissement où est scolarisé leur enfant n'est pas en mesure d'assurer sa sécurité.

TABLEAU 1 – Opinion des parents sur la sécurité dans l'établissement fréquenté par leur enfant

		Est-ce que l'établissement scolaire fréquenté cette année par votre enfant est un établissement où les élèves sont en sécurité ?							
		Non, pas du tout	Non, pas tout à fait	S/total sentiment d'insécurité	Oui, assez	Oui, tout à fait	S/total sentiment de sécurité	Non réponse	Ensemble
Secteur	Public sectorisé	3,9	17,4	21,4	49,0	23,6	72,6	6,1	100,0
	Public hors secteur	2,7	14,3	17,0	45,8	30,8	76,7	6,4	100,0
	S/total public	3,8	17,0	20,8	48,6	24,5	73,1	6,1	100,0
	Privé reste de la France	0,7	4,4	5,1	39,0	52,6	91,6	3,4	100,0
	Privé Nantes et Rennes	0,5	3,4	4,0	40,2	50,2	90,4	5,6	100,0
	S/total privé	0,6	4,2	4,8	39,3	52,0	91,3	3,9	100,0
Appartenance à une ZEP	Oui	7,6	26,3	34,0	39,1	17,7	56,8	9,3	100,0
	Non	2,7	13,2	15,8	47,6	31,3	78,9	5,3	100,0
Tranche d'unité urbaine de l'établissement	Zones rurales	1,8	8,0	9,8	44,6	40,8	85,4	4,8	100,0
	< 20 000 habitants	2,5	13,1	15,6	49,1	29,9	79,0	5,4	100,0
	20 000 à 100 000 habitants	2,5	15,7	18,2	47,2	28,4	75,6	6,2	100,0
	> 100 000 habitants	3,9	15,4	19,3	46,9	28,7	75,5	5,2	100,0
	Agglomération parisienne	5,0	18,1	23,2	42,9	27,0	70,0	6,9	100,0
Sexe	Garçon	3,3	14,6	17,9	46,4	29,4	75,7	6,4	100,0
	Fille	3,0	14,4	17,4	47,2	30,5	77,7	4,9	100,0
Profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille	Agriculteur	1,2	7,5	8,8	49,0	37,2	86,2	5,0	100,0
	Artisan ou commerçant	3,1	12,5	15,6	46,6	32,7	79,3	5,2	100,0
	Chef d'entreprise	1,0	9,0	10,0	48,1	39,4	87,6	2,5	100,0
	Professeur	0,5	10,7	11,2	51,7	36,7	88,4	0,5	100,0
	Cadre	1,7	10,2	11,9	48,3	37,6	85,9	2,3	100,0
	Instituteur et assimilé	1,8	8,8	10,6	52,0	35,9	87,8	1,6	100,0
	Profession intermédiaire	2,7	14,7	17,5	50,1	29,6	79,7	2,9	100,0
	Employé de bureau, policier	4,1	17,4	21,5	47,5	25,0	72,5	6,0	100,0
	Employé de commerce	5,6	17,1	22,7	45,1	24,4	69,5	7,8	100,0
	Employé de service	2,9	17,7	20,6	37,8	31,8	69,7	9,8	100,0
	Ouvrier qualifié	3,8	15,8	19,6	45,8	27,6	73,4	7,0	100,0
	Ouvrier non qualifié	3,5	17,7	21,2	41,7	26,9	68,5	10,3	100,0
	Inactif	7,0	15,5	22,5	41,8	20,8	62,5	15,0	100,0
	Nationalité du chef de famille	Français	2,9	14,1	17,1	47,3	30,3	77,6	5,3
Algérien		8,1	19,9	28,0	37,2	22,7	59,9	12,1	100,0
Marocain		7,3	17,3	24,6	40,2	26,7	66,9	8,5	100,0
Tunisien		1,9	7,3	9,2	51,7	26,3	78,0	12,8	100,0
Autre africain		2,4	24,6	27,0	38,9	17,6	56,4	16,6	100,0
Portugais		3,4	12,6	16,0	44,4	28,5	72,9	11,1	100,0
Turc		8,3	15,2	23,5	40,1	29,7	69,7	6,7	100,0
Autre européen		5,3	16,2	21,5	49,7	25,7	75,3	3,2	100,0
Autre nationalité	1,6	30,0	31,6	36,8	27,1	63,9	4,5	100,0	
Ensemble	3,2	14,5	17,7	46,8	29,9	76,7	5,7	100,0	

LECTURE – Quand l'enfant étudie dans le collège public désigné par la carte scolaire, 3,9 % des familles déclarent que leur enfant n'est pas du tout en sécurité dans son établissement. Dans chaque colonne, le pourcentage le plus élevé est en gras, le plus faible en gras et italique.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

La fréquence de ce sentiment d'insécurité selon les caractéristiques de l'établissement met en évidence des disparités encore plus tranchées. Sur cet aspect, les déclarations des 15 290 parents interrogés

dans le cadre de l'enquête Famille du panel 1995 confirment la concentration de l'insécurité dans un nombre restreint d'établissements aux caractéristiques très prononcées. La différence entre secteurs privé et public est

forte. Les parents dont l'enfant étudie dans un établissement du secteur public sont quatre fois plus nombreux que les familles de l'enseignement privé à exprimer un sentiment d'insécurité (tableau 1),

particulièrement développé dans les collèges classés en zone d'éducation prioritaire : plus d'une famille sur trois estime que son enfant n'y est pas en sécurité. La violence scolaire est aussi un phénomène plus urbain que rural : elle s'accroît avec la taille de la commune où est situé l'établissement ; touchant 10 % des familles rurales, elle atteint près d'une famille sur quatre de l'agglomération parisienne.

Les disparités liées aux différences d'origine sociale et de contexte scolaire ne sont pas indépendantes : ainsi, les familles de milieu social défavorisé ont d'autant plus de chances de ressentir un sentiment d'insécurité qu'elles sont massivement représentées dans les établissements classés en ZEP. Pour faire le partage entre ces différents aspects, il importe de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » en mettant en œuvre un modèle de régression logistique qui permet d'estimer l'effet propre associé à chaque caractéristique⁵.

Si cette analyse, (présentée dans la colonne de droite du tableau 2, en annexe) montre que le sentiment d'insécurité est lié à la fois aux disparités de situation familiale et aux différences de contexte scolaire, c'est l'impact associé aux caractéristiques d'établissement qui est le plus prononcé. Les résultats sont dans la droite ligne de ceux mis en évidence dans le tableau 1. Les familles expriment un sentiment d'insécurité plus fort lorsque l'établissement fréquenté par l'enfant est public, implanté dans une grande ville et classé en ZEP. À situation familiale et scolaire comparable, les différences entre les parents du secteur privé et ceux du secteur public apparaissent encore tranchées. Une famille dont l'enfant partage les caractéristiques de la situation de référence développe un sentiment d'insécurité sensiblement plus faible s'il est scolarisé dans le privé plutôt que dans le public (5 % contre 19 %). Parmi les établissements publics, on observe aussi un

moindre sentiment d'insécurité lorsque l'élève est scolarisé dans un collège qui n'est pas celui de la carte scolaire, mais l'écart est alors plus ténu. En revanche, le lien entre la violence scolaire et le caractère plus ou moins urbain de la commune se dessine nettement. Plus la taille de la commune augmente, plus le sentiment d'insécurité est prononcé. Le clivage entre familles de zones rurales et de l'agglomération parisienne est net : lorsque l'enfant partage les caractéristiques de la situation de référence, 10 % des premières mais 25 % des secondes déclarent que leur enfant n'est pas en sécurité dans son établissement. Enfin, le sentiment d'insécurité plus fort dans les collèges et lycées professionnels de ZEP n'est pas la seule conséquence du caractère très défavorisé du public qu'ils scolarisent : il persiste à situation familiale et scolaire comparable. Lorsque l'enfant présente les caractéristiques de la situation de référence, 30 % des familles de ZEP expriment un sentiment d'insécurité contre 19 % des autres parents.

À contexte de scolarisation comparable, les différences de situation familiale pèsent encore sur le sentiment d'insécurité mais de manière moins sensible que les caractéristiques

d'établissement. À situation familiale et scolaire proche, les enseignants, les agriculteurs et les cadres ont moins souvent le sentiment que leur enfant n'est pas en sécurité dans son établissement scolaire (tableau 2, en annexe). Cette situation peut être mise en relation avec le fait que la violence dans les établissements a souvent des origines extra-scolaires : elle se développe avec la socialisation des jeunes dans des bandes constituées sur la base des immeubles ou des cités de résidence. Bénéficiant de conditions de logement différentes, les jeunes de milieu favorisé ou ruraux restent à l'écart de tels phénomènes même s'ils fréquentent un établissement difficile. En revanche, la plus grande vulnérabilité à la violence scolaire des familles étrangères s'explique en grande partie par les différences d'origine sociale ou de contexte de scolarisation : à caractéristiques comparables, la plupart des parents étrangers n'expriment pas un sentiment d'insécurité plus grand que les Français. Seul le petit groupe des « autres nationalités »⁶ se distingue par un sentiment d'insécurité plus élevé tandis que la situation inverse prévaut parmi les familles tunisiennes.

NOTE

5. Cette analyse est réalisée en prenant en compte seize dimensions explicatives susceptibles de peser sur les représentations et le rapport des parents à l'établissement : deux caractéristiques démographiques (sexe et rang dans la fratrie de l'enfant), quatre caractéristiques scolaires (niveau en français et en mathématiques et âge au début de la sixième, classe fréquentée au cours de l'année scolaire 1997-1998 et appréciation par les parents du degré de réussite), quatre caractéristiques d'établissement (type d'établissement – collège ou lycée professionnel –, tranche d'unité urbaine de la commune, classement en ZEP et secteur) et six caractéristiques familiales (profession et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, diplôme le plus élevé détenu par les deux parents, activité professionnelle de la mère, taille de la famille, structure parentale et nationalité de la personne de référence du ménage). Ces dimensions explicatives seront utilisées pour spécifier les modèles tout au long de cette étude.

6. Il s'agit de familles dont on sait que la personne de référence est de nationalité étrangère sans connaître sa nationalité détaillée, de familles asiatiques et de familles originaires d'Amérique du Nord ou du Sud.

TABLEAU 3 – Les modalités de contacts avec les enseignants selon le milieu familial

		Modalités de rencontre avec les enseignants				Qui rencontre les enseignants ?			
		Demande de rendez-vous avec un enseignant	Réunions de début d'année scolaire	Les parents n'ont jamais rencontré d'enseignant	Adhésion à une association de parents d'élèves	La mère seule	Le père seul	Le père et la mère	Participation des frères et sœurs
Sexe	Garçon	38,9	80,3	8,7	14,3	50,5	9,3	33,3	5,1
	Fille	30,2	82,4	9,6	14,7	56,6	9,0	28,6	2,5
Profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille	Agriculteur	24,8	86,3	8,5	20,8	71,0	5,5	22,8	0,4
	Artisan, Commerçant	33,2	81,4	9,9	12,5	62,1	8,2	23,3	4,9
	Chef d'entreprise	38,5	90,4	3,8	27,7	59,1	5,1	32,3	2,2
	Professeur	38,4	88,8	4,3	34,9	30,4	14,3	52,2	2,2
	Cadre	38,3	90,2	4,7	31,9	48,1	8,4	40,5	2,1
	Instituteur et assimilé	43,6	86,4	5,4	24,9	47,4	8,5	42,8	0,3
	Profession intermédiaire	37,1	88,7	5,9	19,4	46,4	9,1	40,6	2,1
	Employé de bureau	36,3	82,4	7,4	10,6	58,1	7,6	29,2	2,4
	Employé de commerce	34,1	74,1	13,1	6,6	70,6	4,1	18,6	3,8
	Employé de service	40,4	68,9	11,8	5,3	74,3	2,7	12,2	6,5
	Ouvrier qualifié	32,2	78,4	11,2	7,9	51,9	9,7	30,0	6,5
	Ouvrier non qualifié	31,0	71,2	13,9	5,0	51,0	12,5	20,9	12,1
Inactif	29,1	51,7	25,5	4,6	65,7	3,2	9,0	9,5	
Nationalité du chef de famille	Français	35,3	82,6	8,3	15,5	55,2	7,8	31,9	3,0
	Algérien	33,1	75,0	12,0	3,8	30,6	17,0	19,7	30,8
	Marocain	28,4	66,1	20,4	2,3	19,0	30,6	17,9	28,5
	Tunisien	42,1	62,5	14,2	5,0	31,6	24,1	22,0	21,1
	Autre africain	27,3	71,9	11,5	9,3	34,6	26,2	17,5	17,4
	Portugais	26,7	69,5	19,1	1,8	60,7	7,2	20,6	9,2
	Turc	14,4	51,6	33,8	2,2	13,4	26,6	6,2	45,6
	Autre européen	32,7	75,5	13,0	14,8	48,0	7,4	36,9	4,7
	Autre	24,3	74,2	18,3	8,9	40,9	12,4	24,9	11,7
Langue parlée par les parents avec leurs enfants	Toujours le français	35,3	83,0	8,1	15,7	55,8	7,4	32,3	2,7
	Toujours une autre langue	17,7	49,3	31,1	3,9	25,7	21,1	14,5	33,7
	Souvent le français	36,0	77,4	11,0	9,8	45,7	12,6	27,6	11,1
	Souvent une autre langue	20,8	67,4	20,7	4,0	24,0	27,3	16,9	27,9
	Non réponse	39,1	73,7	11,0	11,1	57,2	8,2	21,5	1,9
Ensemble		34,7	81,3	9,1	14,5	53,5	8,7	31,0	4,6

LECTURE – Quand leur enfant est un garçon, 38,9 % des familles demandent un rendez-vous avec un enseignant et 80,3 % d'entre elles assistent aux réunions de début d'année scolaire. On sera attentif au fait que la somme des trois premières colonnes peut être supérieure à 100 puisque les deux premières colonnes mesurent des événements qui ne sont pas exclusifs. Dans chaque colonne, le pourcentage le plus élevé est en gras, le plus faible en gras et italique.

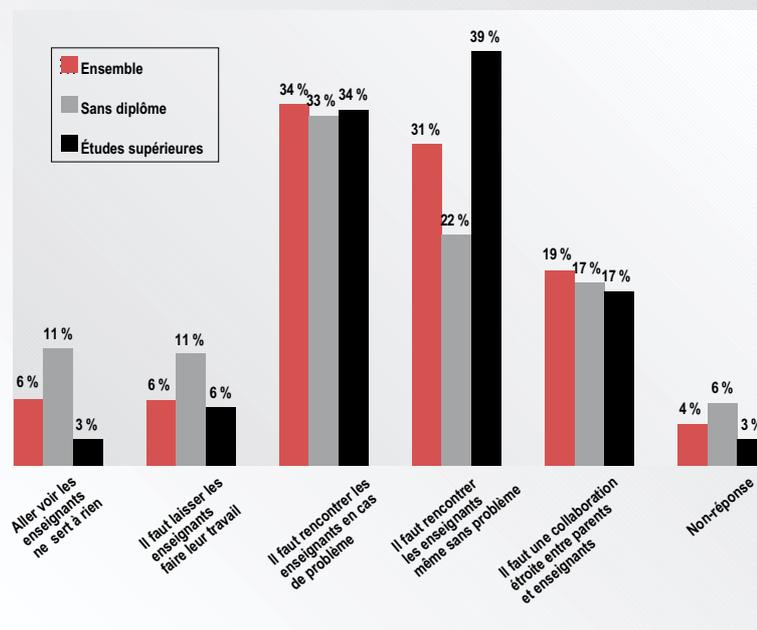
SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

SEULEMENT UN TIERS DES PARENTS DEMANDE UN RENDEZ-VOUS AVEC UN ENSEIGNANT

Plus de 90 % des familles interrogées déclarent avoir rencontré au cours de l'année scolaire 1997-1998 un enseignant. Si une telle proportion peut donner l'impression de relations soutenues entre les familles et les professeurs, elle ne doit pas faire illusion. Une large part de ces contacts sont circonscrits aux seules réunions parents-enseignants organisées en début d'année scolaire. Ils présentent donc souvent une forme plus collective qu'individuelle : plus de 80 % des familles assistent à ces réunions, mais seulement 35 % des parents prennent l'initiative d'un rendez-vous avec un enseignant (tableau 3). Malgré les politiques mises en œuvre ces dernières années pour rapprocher les familles de l'établissement, la nécessité d'un contact personnel avec les enseignants pour mieux comprendre les résultats et les comportements scolaires de l'enfant n'est ressentie que par une minorité de parents. Mais on observe un effort non négligeable des enseignants pour combler cette distance entre familles et personnel enseignant. Les rendez-vous avec les parents pris sur l'initiative d'un professeur sont assez fréquents puisque 20 % des familles ont rencontré un des enseignants de leur enfant en répondant favorablement à une telle demande. Au total, c'est donc plus d'une famille sur deux qui, soit à son initiative, soit à celle d'un professeur, rencontre personnellement un enseignant. Notons que les parents qui ne se rendent à l'établissement que dans le cadre d'une convocation d'un professeur sont peu nombreux (3 % des familles).

Afin de mieux comprendre les représentations qui sous-tendent de tels comportements, l'enquête interrogeait les parents sur leur conception des rapports avec les enseignants. Cinq attitudes possibles

GRAPHIQUE 2 – Les parents souhaitent majoritairement rencontrer les enseignants



étaient proposées aux parents, allant du refus de tout contact (« Les enseignants ont tellement à faire avec leurs élèves qu'ils ne peuvent résoudre tous les problèmes. Aller les voir, cela ne change pas grand chose ») à l'idée qu'une collaboration très étroite entre les enseignants et les parents est indispensable (« Les enseignants ne peuvent accomplir leur travail qu'en collaboration étroite avec les parents. Ils doivent se rencontrer très fréquemment ») ; entre ces deux positions extrêmes, trois attitudes intermédiaires étaient offertes ; elles traduisaient soit le choix d'une forte délégation (« il faut mieux laisser les enseignants faire leur travail et les déranger le moins souvent possible »), soit une volonté de rencontre avec les enseignants réduite aux situations de difficultés scolaires (« les parents devraient rencontrer les enseignants dès qu'il y a le moindre problème ») ou conçue au contraire comme indépendante des résultats de l'enfant (« Il est important pour les parents d'établir une bonne communication avec les enseignants

et d'aller les voir, même s'il n'y a pas de problème »).

Les réponses des parents reflètent un certain décalage avec leur comportement. Leur volonté de rencontrer les enseignants s'exprime très fortement, avec une fréquence supérieure aux demandes effectives de rendez-vous : 84 % des familles déclarent souhaiter rencontrer un enseignant ; la moitié d'entre elles pense que cette rencontre doit avoir lieu quel que soit le niveau de réussite, alors qu'un tiers des parents la conditionne à la présence de difficultés scolaires (graphique 2). Les refus de contact ne concernent que 12 % des familles, mais sont deux fois plus nombreux parmi les familles sans diplôme que dans le cas où l'un des parents détient un diplôme d'enseignement supérieur.

Dans le système éducatif français, les associations de parents d'élèves constituent une interface importante entre les familles et l'établissement scolaire. L'adhésion à une association ne permet pas seulement aux parents de bénéficier d'une meilleure information sur le fonctionnement de l'établissement ou d'un soutien en cas de

divergence de vue avec le personnel enseignant ou le chef d'établissement. Elle constitue souvent le point de passage obligé pour pouvoir être élu au conseil d'établissement et être ainsi plus étroitement associé à la vie de celui-ci. Comme d'autres enquêtes antérieures, l'interrogation des familles du panel 1995 met en évidence le recrutement très minoritaire des associations de parents d'élèves, auxquelles seulement 15 % des familles adhèrent. Ce résultat traduit une forte stabilité de comportement des familles dans le temps. Au début des années quatre-vingt-dix, tant l'enquête auprès des familles du panel 1989 que celle réalisée par l'INSEE sur les efforts d'éducation des familles débouchaient sur des taux d'adhésion proches, de respectivement 17 % et 16 %⁷.

Notons enfin, que dans leurs relations avec les familles, les enseignants voient surtout des mères, qui participent à 88 % des contacts avec l'établissement et détiennent le monopole de ceux-ci dans plus d'une famille sur deux (tableau 3). Malgré une certaine redéfinition des rôles familiaux ces dernières années, le père et la mère n'assistent conjointement aux rencontres avec les enseignants que dans moins d'un tiers des cas. Le monopole du père ou la participation des frères et sœurs constituent des phénomènes encore plus rares : respectivement 9 % et 5 % des cas.

UNE PERCEPTION PLUS CRITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT EN CAS DE DIFFICULTÉ SCOLAIRE

L'image que les parents ont de l'établissement fréquenté par leur enfant est fortement dépendante de ses résultats scolaires. Dans l'enquête, ceux-ci peuvent être mesurés par plusieurs indicateurs. Certains d'entre eux sont des mesures objectives qui prennent en compte, soit la réussite de la carrière scolaire (redoublement à l'école ou au collège, classe atteinte trois ans après le début des études secondaires), soit le niveau d'acquis aux épreuves nationales d'évaluation de sixième. Par ailleurs, il était demandé aux parents d'apprécier le degré de réussite actuel de leur enfant en le classant dans l'un des quatre groupes suivants : grosses difficultés, un peu de difficultés, assez bon élève ou excellent élève. Ces différents aspects pèsent tous fortement sur le rapport des familles à l'établissement ; mais c'est la manière dont les parents apprécient le degré de réussite qui a l'impact le plus prononcé : plus les parents estiment que l'enfant rencontre des difficultés scolaires, plus la distance critique à l'établissement s'accroît.

Tout se passe comme si une part non négligeable des familles avait tendance à considérer les dysfonctionnements de l'institution scolaire ou de l'établissement comme l'une des causes des difficultés rencontrées par leur enfant. Les situations d'échec scolaire entraînent toujours une baisse sensible des opinions positives sur la qualité de l'enseignement ou de l'établissement. Atteignant respectivement 94 % et 92 % quand l'enfant est jugé excellent ou assez bon élève, la proportion de parents satisfaits de la qualité de l'enseignement dispensé depuis l'entrée au collège n'est plus que de 77 %

lorsque l'élève présente un peu de difficultés et tombe à 54 % dans le cas où sa famille estime qu'il doit faire face à de grosses difficultés scolaires. Le degré de variation des réponses négatives est encore plus suggestif. La proportion de parents qui se déclarent peu ou pas du tout satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu depuis l'entrée au collège est ainsi dix fois plus élevée parmi les familles qui jugent que leur enfant a de grosses difficultés que parmi celles qui l'estiment excellent élève : 44 % contre 4 %.

Le lien entre difficultés scolaires de l'enfant et perception du fonctionnement de l'établissement réapparaît avec encore plus d'acuité quand l'interrogation porte plus précisément sur le collège ou le lycée professionnel fréquenté par l'enfant au moment de l'enquête. Les parents qui jugent leur enfant en difficulté scolaire posent un regard nettement plus critique sur tous les aspects qui touchent à la prise en charge pédagogique. La remise en cause par les parents du fonctionnement de l'établissement est ici générale : plus l'enfant rencontre des difficultés et moins ses parents pensent que le collège encadre bien les élèves, est de bon niveau ou accepte de prendre en charge les élèves en difficulté. Cette tendance s'affirme avec netteté. Ainsi, selon que l'enfant est jugé un élève excellent ou, au contraire, confronté à de grosses difficultés, les opinions positives passent de 84 % à 54 % quand la question porte sur le niveau de l'établissement (tableau 4). Elles chutent encore de près de vingt points quand il s'agit de la prise en charge des élèves en difficulté ou de la qualité de l'encadrement. La dernière question fait apparaître un degré de satisfaction relativement faible puisque seulement 41 % des familles dont l'enfant rencontre de grosses difficultés pensent que son établissement encadre bien les élèves pour assurer leur réussite (tableau 4). Par ailleurs, l'insatisfaction des parents confrontés à

NOTE

7. Voir : J.-P. CAILLE, « Les parents d'élèves de collège et les études de leur enfant », revue *Éducation et formations*, n° 32, MEN-DEP, septembre 1992 ; et C. GISSOT, F. HÉRAN et N. MANON, « Les efforts éducatifs des familles », INSEE résultats, 1994, Paris.

TABLEAU 4 – Les jugements des parents sur l'établissement selon les caractéristiques de l'élève et de sa famille

		Pourcentage de parents qui déclarent que l'établissement fréquenté par leur enfant est un établissement...				
		Bien tenu	Qui accepte de prendre en charge les élèves en difficulté	Qui encadre de près les élèves pour assurer leur réussite	Qui a su maintenir un bon niveau	Qui est suffisamment proche du domicile
Évaluation par les parents du degré de réussite de l'élève	Excellent élève	89,3	75,3	66,6	83,7	86,0
	Assez bon élève	87,5	70,5	63,5	79,6	83,0
	Un peu de difficultés	83,5	65,9	54,0	70,4	78,1
	Grosses difficultés	79,4	57,2	40,9	53,8	74,1
Sexe	Garçon	84,6	66,5	56,4	71,9	79,9
	Fille	85,6	68,9	59,2	75,4	80,8
Profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille	Agriculteur	91,4	71,2	67,2	76,8	70,7
	Artisan, commerçant	85,3	67,7	56,3	75,1	81,0
	Chef d'entreprise	93,5	63,2	60,7	83,8	86,9
	Professeur	93,1	77,0	62,4	82,1	83,8
	Cadre	90,4	66,6	58,2	81,8	84,8
	Instituteur et assimilé	90,0	70,3	55,8	80,3	82,3
	Profession intermédiaire	88,2	66,9	55,7	75,7	84,0
	Employé de bureau	83,4	65,4	54,4	70,7	82,6
	Employé de commerce	84,2	63,2	57,3	72,5	76,6
	Employé de service	77,9	69,9	60,4	65,9	75,8
	Ouvrier qualifié	83,0	69,3	58,9	71,5	79,7
	Ouvrier non qualifié	78,0	68,5	59,2	65,9	73,7
	Inactif	76,8	61,0	56,7	64,9	60,3
Nationalité du chef de famille	Français	86,1	67,4	57,6	74,5	80,8
	Algérien	75,1	69,2	55,6	64,8	79,3
	Marocain	72,3	68,9	58,5	60,7	68,3
	Tunisien	87,1	74,0	65,9	62,4	75,6
	Autre africain	65,2	71,6	63,0	68,7	67,8
	Portugais	75,2	65,9	63,4	69,0	82,2
	Turc	69,0	81,3	61,9	62,8	64,4
	Autre européen	81,2	65,3	56,8	67,3	77,7
	Autre	76,9	73,0	59,6	60,7	82,7
Ensemble	85,1	67,7	57,8	73,6	80,3	

LECTURE – Quand ils jugent leur enfant excellent élève, 89,3 % des parents estiment que son établissement est bien tenu. Pour chaque colonne, le pourcentage le plus élevé est en gras ; le plus faible en gras et italique.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

l'échec scolaire de leur enfant s'étend aussi à d'autres dimensions de la vie de l'établissement, comme la discipline, la sécurité ou même la distance entre collège et domicile.

Cette dégradation du niveau de satisfaction des familles en cas de difficulté scolaire est confirmée par les analyses « toutes choses égales par ailleurs ». Dès que la question porte sur la prise en charge pédagogique, le degré de réussite de l'élève

est l'une des variables qui pèsent le plus sur les opinions des parents. Cet effet se dessine de manière très prononcée à propos de la qualité de l'enseignement reçu. À autres caractéristiques scolaires ou familiales comparables, les chances d'être satisfaits baissent de 12 points quand l'élève éprouve un peu de difficulté et chutent de 32 points lorsqu'il ressent de grosses difficultés (tableau 2 en annexe). La différence de réussite au

collège influe aussi fortement sur la vision que les familles ont de la manière dont l'établissement encadre les élèves. Dans le cas de familles qui partageraient les caractéristiques de la situation de référence, les opinions positives atteignent alors 56 % quand l'enfant est un assez bon élève, mais elles diminuent à respectivement 43 % et 29 % quand ses parents considèrent qu'il rencontre un peu de difficultés, ou de grosses difficultés.

À SITUATION SCOLAIRE DE L'ENFANT COMPARABLE, LES PARENTS LES PLUS DIPLÔMÉS ENTRETIENNENT DES CONTACTS PLUS FRÉQUENTS AVEC LES ENSEIGNANTS

Cette vision plus critique de l'établissement en cas de difficulté scolaire n'éloigne pas les familles de celui-ci. On assiste à la situation contraire : plus l'élève est en difficulté, plus les familles demandent à rencontrer les enseignants. Ainsi, les demandes d'entretien à l'initiative des parents s'observent parmi moins d'une famille sur quatre quand l'enfant est un excellent élève, mais atteignent 41 % lorsqu'il éprouve un peu de difficulté et culminent à 52 % quand l'élève est confronté à de grosses difficultés scolaires (tableau 5).

Mais si elle est générale, cette intensification des relations avec les professeurs reste très différenciée selon les milieux sociaux. Elle est plus prononcée quand les parents exercent une profession qualifiée ou sont fortement diplômés. L'effet de proximité sociale ou culturelle avec les enseignants joue alors à plein : quand leur enfant rencontre des difficultés scolaires, 56 % des familles de cadres et 59 % des parents diplômés de l'enseignement supérieur demandent à voir un professeur alors qu'une telle initiative ne s'observe que parmi 38 % des parents inactifs et 32 % de ceux qui ne détiennent aucun diplôme. On se trouve ici dans une situation inverse de celle qui prévalait au niveau des jugements sur l'établissement : les difficultés scolaires ont tendance à unifier les représentations des parents issus de milieux sociaux différents en les rassemblant dans une perception plus critique de l'établissement alors qu'elles accentuent les disparités

sociales de comportement en matière de relations avec les enseignants. L'évolution des demandes de rendez-vous avec un enseignant selon le niveau de diplôme des parents et le degré de réussite de l'enfant illustre de manière très suggestive ce phénomène : plus l'enfant rencontre de difficultés, plus le comportement des familles diplômées de l'enseignement supérieur, en matière de contact avec les enseignants, s'éloigne de celui des familles sans diplôme. Seulement 3 points séparent les demandes de rendez-vous des deux catégories de parents quand ils jugent leur enfant excellent élève, 11 points quand ils estiment qu'il est un assez bon élève, 25 points quand il éprouve un peu de difficulté, l'écart atteignant 37 points quand les familles ont le sentiment qu'il est confronté à de grosses difficultés (tableau 6).

Cette situation reflète une tendance plus générale : à résultats scolaires et caractéristiques de l'établissement comparables, la fréquence

TABLEAU 5 – Pourcentage de parents qui prennent l'initiative d'un rendez-vous avec un enseignant selon le niveau de réussite de l'enfant et le milieu social

		Évaluation par les parents du niveau de réussite de l'enfant						
		Ensemble	Excellent élève	Assez bon élève	S/total réussite	Un peu de difficultés	Grosses difficultés	S/total difficultés
Profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	Agriculteur	24,8	[11,7]	19,0	17,8	31,9	ns*	34,8
	Commerçant, artisan	33,2	15,5	25,3	23,9	42,0	44,0	42,7
	Cadre, chef d'entreprise	38,3	20,1	36,1	31,0	53,3	67,2	55,6
	Profession intermédiaire	37,9	23,1	31,4	29,5	47,1	61,8	49,9
	Employé	36,7	29,8	29,2	29,3	39,4	53,9	43,0
	Ouvrier	31,9	19,4	23,3	22,7	36,4	48,4	39,2
	Inactif	29,1	ns	ns	[16,9]	32,1	47,8	37,5
Diplôme le plus élevé détenu par les parents	Aucun	27,9	16,8	24,0	23,2	30,1	35,7	31,9
	Certificat d'études primaires	31,7	ns	23,8	23,5	31,8	54,2	38,0
	BEPC, brevet	34,7	[26,6]	25,9	26,2	39,8	54,3	43,4
	CAP	34,5	23,8	24,4	24,6	39,1	51,3	42,3
	BEP	36,7	18,9	28,2	26,7	43,5	55,1	46,0
	Baccalauréat	35,3	23,1	29,1	27,9	44,3	60,6	47,4
	Diplôme enseign. supérieur	38,5	19,7	34,7	30,1	55,4	72,8	58,6
	Ensemble	34,7	21,3	28,2	26,9	40,6	52,4	43,6

* Non significatif (effectifs < 50).

LECTURE – 24,8 % des familles d'agriculteurs ont pris l'initiative d'une rencontre avec un enseignant. Dans chaque colonne, le pourcentage le plus élevé est en gras, le plus faible en gras et italique. Les pourcentages entre crochets portent sur des effectifs qui se situent entre 50 et 100 ; ils doivent donc être interprétés avec prudence.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

TABLEAU 6 – Évolution des demandes de rendez-vous avec un enseignant selon la perception par les parents du degré de réussite de l'enfant et leur niveau de diplôme

Les parents jugent que l'enfant...	Diplômés du supérieur	Sans diplôme	Comparaison additive	Comparaison multiplicative	Comparaison logistique
Est un excellent élève	19,7	16,4	3,3	1,2	1,2
Est un assez bon élève	34,6	23,9	10,7	1,4	1,7
A un peu de difficultés	55,3	29,9	25,4	1,9	2,9
A de grosses difficultés	72,8	35,4	37,4	2,1	4,9

LECTURE – Quand elles jugent leur enfant excellent élève, 19,7 % des familles diplômées de l'enseignement supérieur et 16,4 % des familles sans diplôme prennent l'initiative de rencontrer un enseignant.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

des contacts avec l'établissement varie toujours sensiblement avec le milieu social. Dans l'enquête, celui-ci peut être appréhendé au travers de deux indicateurs : le diplôme le plus élevé des parents et la profession et catégorie professionnelle du chef de famille. Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » suggèrent que ces aspects pèsent tous deux sur les relations avec les enseignants, mais avec une ampleur qui diffère selon la nature du comportement observé. Les demandes de rendez-vous avec les enseignants à l'initiative des parents sont plus liées à la profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille qu'au niveau de diplôme. À autres caractéristiques comparables, elles culminent quand les parents sont enseignants et connaissent leur fréquence la plus faible parmi les familles d'agriculteurs et celles d'inactifs (tableau 7). En revanche, le fait d'avoir rencontré un enseignant – quel qu'en soit le contexte : demande d'entretien, réunions parents-enseignants de début d'année scolaire, convocation – est beaucoup plus en relation avec les diplômés détenus qu'avec la profession exercée. L'effet prend ici une forme parfaitement linéaire : plus le niveau de diplôme est élevé, plus les parents ont eu l'occasion d'avoir un contact avec un enseignant.

Les familles de cadres ou celles qui détiennent les diplômes les plus élevés ont d'autant plus tendance à avoir des contacts plus soutenus avec l'établissement qu'elles adhèrent beaucoup plus fréquemment que les autres parents aux associations de parents d'élèves. Les professeurs et les cadres y sont six fois plus représentés que les employés de service aux particuliers ou les ouvriers non qualifiés (tableau 3). L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de préciser ce résultat ; plus encore que la profession et catégorie socioprofessionnelle, c'est le niveau de diplôme des parents qui conditionne l'appartenance à une association de parents d'élèves. Là encore, l'effet est quasi linéaire : plus les familles sont diplômées et plus elles ont des chances de faire partie d'une association. Ainsi, les familles qui partageraient les caractéristiques de la situation de référence voient leur probabilité d'adhésion passer de 4,4 % si elles ne détiennent aucun diplôme ou le certificat d'études primaires à 17 % si elles sont diplômées de l'enseignement supérieur (tableau 7). D'autres aspects familiaux pèsent sur la probabilité d'adhésion : jusqu'à cinq enfants, celle-ci a tendance à grandir avec la taille de la famille, l'appartenance à une association de parents d'élèves apparaissant également plus rare en

famille monoparentale ou recomposée que lorsque l'enfant vit avec ses deux parents.

Cette implication plus forte des milieux sociaux les plus favorisés s'accompagne d'un partage des rôles entre le père et la mère sensiblement différent. Les familles de cadres et d'enseignants se caractérisent par une participation conjointe des deux parents plus marquée. Celle-ci s'observe parmi 52 % des familles de professeurs et 41 % de celles de cadres alors qu'elle ne touche que 21 % des familles d'ouvriers non qualifiés et environ un foyer d'employés de service ou d'inactifs sur dix (tableau 3). Cette singularité réapparaît quand on raisonne « toutes choses égales par ailleurs » : à autres caractéristiques familiales ou scolaires comparables, le monopole de la mère sur les relations avec l'établissement est plus rare quand le père est enseignant ou exerce une profession intermédiaire (tableau 7) ; il atteint sa fréquence maximum chez les agriculteurs.

UNE IMAGE PLUS POSITIVE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES RELATIONS PLUS SOUTENUES AVEC LES ENSEIGNANTS PARMIS LES PARENTS DU PRIVÉ

Près de 20 % des familles interrogées scolarisaient au moment de l'enquête leur enfant dans l'enseignement privé. Leur perception de l'établissement comme leurs relations avec les enseignants les distinguent fortement de celles dont l'enfant fréquente l'enseignement public. Les parents du secteur privé expriment des jugements sur l'établissement fréquentés par leur enfant plus positifs que ceux émis par les familles de l'enseignement public. On a déjà eu l'occasion de noter qu'au niveau du sentiment d'insécurité, la

TABLEAU 7 – Impact du profil scolaire de l'élève et des caractéristiques de la famille sur les relations avec les enseignants

Modalité de référence	Modalité active	Demande de rendez-vous avec un enseignant		Rencontre avec un professeur (quelle qu'en soit la forme*)		Adhésion à une association de parents d'élèves		La mère a le monopole des contacts avec les enseignants	
		Coef.	Effet marginal	Coef.	Effet marginal	Coef.	Effet marginal	Coef.	Effet marginal
Constante		- 1.39		2.07		- 2.56		- 0.11	
Probabilité de la situation de référence		19.9 %		88.8 %		7.2 %		47.2 %	
Sexe									
<i>Garçon</i>	Fille	- 0.25	- 3.7	- 0.14	- 1.4			0.24	5.9
Rang dans la fratrie									
<i>Rang 1</i>	Rang 2	- 0.14	- 2.2			0.20	1.5		
	Rang 3	- 0.16	- 2.4					0.13	3.2
	Rang 4 et plus	- 0.18	- 2.7	- 0.31	- 3.5				
Niveaux à l'entrée au collège									
<i>Troisième quartile</i>	Quartile inférieur	0.19	3.1					- 0.14	- 3.4
	Second quartile	0.20	3.4			- 0.13	- 0.8	- 0.09	- 2.2
	Quartile supérieur	- 0.14	- 2.2			0.14	1.0		
Âge d'entrée en 6 ^e ou 6 ^e SEGPA									
<i>11 ans</i>	10 ans			0.44	3.7	0.20	1.4		
	12 ans					- 0.22	- 1.4		
	13 ans ou plus			- 0.30	- 3.4	- 0.76	- 3.7		
Classe fréquentée en 1997-1998									
<i>4^e générale</i>	4 ^e technologique								
	4 ^e d'aide et de soutien	0.24	4.2						
	5 ^e générale	0.28	4.9			- 0.32	- 1.9		
	SEGPA	0.34	5.9	- 0.48	- 5.7	- 0.59	- 3.1		
	CPA CAP	0.68	12.9					- 0.61	- 14.5
Type d'établissement									
<i>Collège</i>	Lycée professionnel	- 0.41	- 5.8	- 0.99	- 14.1				
Tranche d'unité urbaine de l'établissement									
<i>20 à 100 000 h.</i>	Zones rurales < 20 000 habitants	- 0.15	- 2.3					0.14	3.4
	> 100 000 habitants	0.11	1.7			0.12	0.9		
	Agglomération parisienne	0.31	5.4	0.22	2.0	0.20	1.4	- 0.17	- 4.2
Classement de l'établissement en ZEP									
<i>Non</i>	Oui	- 0.12	- 1.9					- 0.12	- 2.9
Secteur en 1997-1998									
<i>Public carte scolaire</i>	Public hors carte scolaire			- 0.16	- 1.7				
	Privé Nantes et Rennes	0.49	8.9	0.80	5.8				
	Privé reste de la France	0.48	8.7	0.54	4.4				
Appréciation du degré de réussite par les parents									
<i>Assez bon élève</i>	Grosses difficultés	0.93	18.8	0.37	3.2				
	Un peu de difficultés	0.51	9.3	0.12	1.2				
	Excellent élève	- 0.37	- 5.3						
	Non réponse			- 0.82	- 11.1				
Profession & catégorie socioprofessionnelle du chef de famille									
<i>Ouvrier qualifié</i>	Agriculteur	- 0.37	- 5.3			0.69	6.2	0.60	14.7
	Artisan commerçant			- 0.20	- 2.1	0.20	1.5	0.27	6.7
	Chef d'entreprise					0.73	6.6		
	Professeur	0.44	7.9			0.81	7.6	- 1.31	- 27.8
	Cadre	0.29	4.9	0.26	2.3	0.71	6.4	- 0.35	- 8.5
	Instituteur	0.59	11.0			0.58	5.0	- 0.70	- 16.5
	Profession intermédiaire	0.17	2.9			0.43	3.4	- 0.52	- 12.4
	Employé de bureau			0.18	1.7	0.18	1.3	- 0.32	- 7.7
	Employé de commerce								
	Employé de service							0.34	8.5
	Ouvrier non qualifié								
	Inactif	- 0.26	- 3.8	- 0.29	- 3.2			0.32	8.1

TABEAU 7 – Impact du profil scolaire de l'élève et des caractéristiques de la famille sur les relations avec les enseignants

Modalité de référence	Modalité active	Demande de rendez-vous avec un enseignant		Rencontre avec un professeur (quelle qu'en soit la forme*)		Adhésion à une association de parents d'élèves		La mère a le monopole des contacts avec les enseignants	
		Coef.	Effet marginal	Coef.	Effet marginal	Coef.	Effet marginal	Coef.	Effet marginal
Constante		- 1.39		2.07		- 2.56		- 0.11	
Probabilité de la situation de référence		19.9 %		88.8 %		7.2 %		47.2 %	
Diplôme le plus élevé détenu par les parents <i>CAP</i>	Sans diplôme	- 0,33	- 4.8	- 0,40	- 4.6	- 0,51	- 2.8		
	Certificat d'études primaires	- 0,16	- 2.5	- 0,32	- 3.6	- 0,52	- 2.8		
	BEPC, brevet			0,25	2.2				
	BEP	0,17	2.8	0,32	2.8	0,29	2.2	0,14	3.5
	Baccalauréat	0,16	2.6	0,52	4.2	0,59	5.0		
	Inconnu	0,31	5.4	0,68	5.2	0,97	9.8		
Activité de la mère <i>Mère inactive</i>	Mère active	0,14	2.4	0,33	2.9			0,24	5.9
Taille de la famille <i>Un enfant</i>	Deux enfants	0,16	2.6						
	Trois enfants					0,32	2.5		
	Quatre enfants	0,34	6.0			0,48	3.9		
	Cinq enfants	0,22	3.8	- 0,38	- 4.4	0,56	4.8		
	Six enfants et plus			- 0,36	- 4.1			- 0,41	- 9.9
Structure de la famille <i>Père et mère</i>	Monoparentale	0,15	2.5	- 0,24	- 2.6	- 0,51	- 2.8	1,30	29.4
	Recomposée	0,15	2.5	- 0,32	- 3.6	- 0,73	- 3.6	0,47	11.6
	Autre situation	0,35	6.1	- 0,39	- 4.5			- 0,54	- 12.9
Nationalité du chef de famille <i>Français</i>	Algérien			0,47	3.9	- 0,78	- 3.7	- 0,79	- 18.2
	Marocain					- 1,15	- 4.8	- 1,31	- 27.8
	Tunisien	0,50	9.1					- 0,76	- 17.7
	Autre africain	- 0,47	- 6.5					- 0,63	- 15.0
	Portugais	- 0,32	- 4.7	- 0,57	- 7.0	- 1,30	- 5.1	0,33	8.1
	Turc	- 0,97	- 11.3	- 0,81	- 10.9			- 1,81	- 34.5
	Autre Européen							- 0,35	- 8.6
Autre nationalité	- 0,41	- 5.8	- 0,48	- 5.8			- 0,55	- 13.2	

* Demande de rendez-vous, réunion parents-enseignants de début d'année scolaire ou convocation.

LECTURE – À milieu social et profil scolaire de l'enfant comparables, les parents prennent moins fréquemment l'initiative d'un rendez-vous avec un enseignant lorsque l'élève est une fille que lorsqu'il est un garçon car le coefficient estimé est négatif (- 0,25) et significativement différent de 0 ($p < .01$). A la situation de référence (présentée dans la colonne de gauche du tableau), la différence est estimée à - 3,7 points ; leur probabilité de prendre l'initiative d'une rencontre avec un enseignant est donc de 16,2 % (19,9 % - 3,7). Les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité : en gras 1 %, en romain 5 % et en italique 10 %. Au-delà, ils ne sont pas reproduits. On sera par ailleurs attentif au fait que la comparaison des résultats des quatre régressions présentées doit se faire sur les coefficients et non sur l'effet marginal ; celui-ci n'a en effet qu'une valeur illustrative qui est très dépendante de la probabilité de la situation de référence d'avoir le comportement à expliquer.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

différence entre les familles des deux secteurs était marquée. Cette divergence d'opinion se retrouve sur d'autres aspects. Elle est particulièrement prononcée sur la question relative à l'encadrement des élèves pour assurer la réussite : 82 % des parents de l'enseignement privé sont satisfaits de la manière dont l'établissement de leur enfant atteint cet objectif, contre seulement 52 % des familles de l'enseignement public (tableau 8).

Les parents du privé estiment aussi plus souvent que leur enfant

fréquente un collège de bon niveau et ils sont plus nombreux à être satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu depuis le début des études secondaires. Sur cette dernière question, la part des parents qui s'affirment « très satisfaits » est deux fois plus élevée dans le privé que dans le public : 25 % des familles contre 12 %. Au niveau des conditions de scolarisation, les parents du privé ne sont pas seulement plus satisfaits de la sécurité qui règne dans l'établissement, mais aussi de la discipline : 93 % d'entre eux estiment que

l'établissement fréquenté par leur enfant est « bien tenu », soit dix points de plus que les parents du public. Les familles du privé expriment de manière beaucoup plus soutenue leur assentiment ; 52 % d'entre elles contre seulement 29 % des familles du public ont choisi la modalité « oui, tout à fait ». Ce niveau de satisfaction plus élevé parmi les parents de l'enseignement privé ne souffre que d'une seule exception : ils sont légèrement moins satisfaits que les parents du public de la distance entre domicile et collège.

TABLEAU 8 – Les jugements des parents sur l'établissement

		% de parents qui déclarent que l'établissement fréquenté par leur enfant est un établissement ...				
		...bien tenu	...qui accepte de prendre en charge les élèves en difficulté	...qui encadre de près les élèves pour assurer leur réussite	...qui a su maintenir un bon niveau	...qui est suffisamment proche du domicile
Secteur	Public carte scolaire	82,9	65,7	50,6	69,0	82,8
	Public hors carte scolaire	83,8	68,1	61,5	76,5	71,5
	S/total public	83,0	66,0	51,9	69,9	81,3
	Privé Nantes et Rennes	94,3	78,1	79,1	87,9	81,6
	Privé reste de la France	93,1	73,2	82,5	88,7	74,6
	S/total privé	93,4	74,3	81,7	88,5	76,2
Appartenance à une ZEP	Oui	74,6	70,1	53,8	60,9	77,9
	Non	86,3	67,4	58,2	75,0	80,6
Tranche d'unité urbaine de la commune de l'établissement	Zone rurale	88,9	66,8	59,0	72,6	78,5
	< de 20 000 habitants	86,2	67,7	57,6	71,6	78,7
	20 000 à 100 000 habitants	85,5	70,2	59,9	76,6	79,6
	> de 100 000 habitants	85,8	67,4	59,0	75,5	82,5
	Agglomération parisienne	78,3	65,2	52,0	70,4	81,6
Ensemble		85,1	67,7	57,8	73,6	80,3

LECTURE – 82,9 % des parents dont l'enfant est scolarisé dans l'enseignement public estiment que son établissement est bien tenu. Pour chaque colonne, le pourcentage le plus élevé est en gras ; le plus faible en gras et italique.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).

Jugeant plus favorablement le fonctionnement de l'établissement fréquenté par leur enfant, les familles de l'enseignement privé entretiennent aussi avec le personnel enseignant des relations plus soutenues. Si la différence de comportement est ici moins marquée qu'au niveau de l'image de l'établissement, elle se dessine encore avec netteté. Les parents du privé sont plus nombreux à prendre l'initiative d'un contact personnel avec les professeurs : 44 % d'entre eux ont demandé un rendez-vous contre seulement 32 % des familles du public (tableau 9). Elles assistent aussi plus souvent aux réunions parents-enseignants organisées au début de l'année scolaire : 87 % d'entre elles déclarent s'être rendues à l'une de ces réunions alors que le niveau de fréquentation des parents du public n'atteint que 80 %. Ces disparités de comportement traduisent des différences de conception dans les relations entre les parents et les enseignants. Les familles de l'enseignement privé sont plus nombreuses à

souhaiter rencontrer les professeurs de leur enfant, même s'il accomplit sa scolarité sans difficulté. 56 % d'entre elles expriment un tel souhait, qui n'est formulé que par 47 % des parents de l'enseignement public. En revanche, les familles des deux secteurs d'enseignement restent proches au niveau de la répartition des rôles éducatifs. Dans les deux cas, la prépondérance de la mère dans les relations avec le personnel enseignant s'affirme nettement : dans un peu plus d'une famille sur deux, elle a le monopole des contacts avec les professeurs. Le partage de cette tâche avec le père est un peu plus fréquent dans les familles de l'enseignement privé, mais les comportements ne sont pas très éloignés : la participation conjointe du père et de la mère aux rencontres avec les enseignants concerne 35 % des élèves de l'enseignement privé et 30 % de ceux du secteur public.

En France, le choix de l'enseignement privé est affecté de fortes disparités sociales dont la population interrogée dans le cadre de l'enquête

panel 1995 n'est pas exempte. Ainsi, l'inscription de l'enfant dans un collège privé concerne plus du tiers des familles d'agriculteurs et plus du quart des familles d'artisans et de commerçants alors qu'elle ne touche que respectivement 14 % des enfants d'ouvriers non qualifiés et 12 % de ceux d'inactifs. On peut bien évidemment se demander si les jugements plus positifs des parents du privé et leur plus forte implication dans les relations avec les enseignants ne relèvent pas, au moins pour partie, de cette différence de structure sociale. Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » suggèrent qu'il n'en est rien. À caractéristiques sociales et profil scolaire de l'enfant comparables, les différences de représentations et de comportements entre les familles des deux secteurs persistent. C'est sur les jugements sur le fonctionnement de l'établissement que l'appartenance à l'un ou l'autre des deux secteurs pèse le plus. Ainsi, une famille qui partagerait les conditions de la situation de référence mais scolariserait

TABEAU 9 – Les modalités de contacts avec les enseignants selon les caractéristiques de l'établissement

		Modalités de rencontre avec les enseignants				Qui rencontre les enseignants ?				En %
Secteur		Demande de rendez-vous avec un enseignant	Réunion de début d'année scolaire	Les parents n'ont jamais rencontré d'enseignant	Adhésion à une association de parents d'élèves	La mère seule	Le père seul	Le père et la mère	Participation des frères et sœurs	
		Public carte scolaire	32,3	80,3	10,0	13,9	53,3	9,2	30,0	5,3
Public hors carte scolaire	32,7	77,3	12,2	14,9	52,2	10,8	30,3	3,6		
S/total public	32,3	80,0	10,2	14,0	53,1	9,4	30,0	5,1		
Privé Nantes et Rennes	41,7	88,7	3,8	16,3	56,4	5,0	35,5	1,2		
Privé reste de la France	45,2	86,5	4,9	16,6	54,4	6,3	34,5	2,9		
S/total privé	44,3	87,0	4,6	16,5	54,9	6,0	34,8	2,5		
Appartenance à une ZEP	Oui	29,7	90,2	12,7	10,3	47,2	12,7	25,3	11,8	
	Non	35,2	86,4	8,7	15,5	54,2	8,3	31,6	3,8	
Tranche d'unité urbaine de la commune de l'établissement	Zone rurale	30,0	81,7	8,9	13,6	59,3	9,0	26,1	3,0	
	< de 20 000 habitants	32,5	81,0	9,5	13,2	55,0	7,6	31,3	4,1	
	20 000 à 100 000 habitants	33,8	79,6	10,1	13,1	53,3	9,2	30,5	4,9	
	> de 100 000 habitants	35,9	82,1	8,9	15,6	53,2	8,4	31,9	4,4	
Agglomération parisienne	40,5	82,6	7,8	17,0	47,9	10,5	32,5	6,5		
Ensemble	34,7	81,3	9,1	14,5	53,5	8,7	31,0	4,6		

LECTURE : quand leur enfant fréquente un établissement public, 32,3 % des familles demandent un rendez-vous avec un enseignant et 80,0 % d'entre elles assistent aux réunions de début d'année scolaire. On sera attentif au fait que la somme des trois premières colonnes peut être supérieure à 100 puisque les deux premières colonnes mesurent des événements qui ne sont pas exclusifs. Dans chaque colonne, le pourcentage le plus élevé est en gras, le plus faible en gras et italique.

son enfant dans l'enseignement privé au lieu de l'établissement public de leur secteur géographique, verrait ses chances d'être satisfaite de la manière dont l'établissement encadre les élèves passer de 56 % à 83 %, si l'établissement scolaire est situé dans l'académie de Nantes ou celle de Rennes, et 87 % s'il est situé dans une autre académie (tableau 2 en annexe). L'impact du secteur d'enseignement est moins net quand on observe les relations avec les professeurs, mais la volonté plus marquée des parents du privé de rencontrer les enseignants ressort encore sensiblement : une famille qui présenterait les caractéristiques de la situation de référence voit sa probabilité de demander à rencontrer un professeur croître de 9 points si l'enfant est scolarisé dans le privé au lieu de l'être dans le public (tableau 7).

L'enseignement privé comme l'enseignement public ne constituent pas aujourd'hui des ensembles totalement homogènes. Le recours à l'enseignement privé varie fortement selon les régions. Dans la population interrogée, 41 % des familles des académies de Nantes et de Rennes scolarisaient leur enfant dans un collège ou un lycée professionnel privé alors qu'elles n'étaient que 17 % à avoir fait un tel choix dans le reste de la France. Ces variations de niveau de fréquentation font que l'enseignement privé de l'Ouest de la France est par bien des points différent de l'enseignement privé du reste de la France ; en particulier, sa clientèle est recrutée sur une assise sociale plus large. Par ailleurs, depuis les mesures d'assouplissement de la carte scolaire mises en œuvre au début des années quatre-vingt, certains élèves du secteur public étudient dans un établissement qui

n'est pas celui assigné par la carte scolaire. Ce phénomène est aujourd'hui en déclin, mais touche encore 10 % des familles interrogées. Quand on observe les deux secteurs séparément, on est frappé par le fait que ces différences internes à chacun d'eux ont peu d'effets sur les relations des parents avec l'établissement. C'est toujours l'appartenance à l'un ou l'autre secteur d'enseignement qui modèle de manière prépondérante les représentations ou les comportements des familles. Un parent qui scolarise son enfant dans un établissement public en dehors de la carte scolaire sera toujours plus proche des autres parents du secteur public que de ceux du secteur privé ; inversement, une famille dont l'enfant est scolarisé dans un collège privé de l'Ouest de la France portera des jugements sur l'établissement et construira des relations avec les enseignants qui ressemblent beaucoup

plus à celles des autres parents du privé qu'à celles des parents du public. À l'intérieur des deux secteurs, des décalages dans la manière dont les familles jugent l'établissement de leur enfant peuvent exister, mais ils restent le plus souvent limités. C'est surtout entre les familles de l'enseignement public qui scolarisent leur enfant dans l'établissement attribué par la carte scolaire et celles qui ont choisi un autre collège public que ces divergences de représentations sont les plus prononcées. Les parents ayant choisi un établissement public situé en dehors de la carte scolaire apparaissent plus satisfaits de son fonctionnement que les autres familles de l'enseignement public. Ils ont plus souvent le sentiment qu'il encadre bien les élèves et présente un bon niveau (tableau 8). En revanche, ils sont sensiblement moins satisfaits de la distance entre leur domicile et l'établissement. Les différences de perception de l'établissement entre les familles de l'enseignement privé des académies de Nantes et de Rennes et celles du reste de la France apparaissent encore plus ténues. Sans doute parce qu'elles bénéficient d'une offre plus dense, les premières émettent des jugements plus favorables sur la distance entre le domicile et l'établissement que les secondes. Elles sont aussi légèrement plus nombreuses à avoir le sentiment que le collège fréquenté par leur enfant accepte de prendre en charge les élèves en difficulté.

LES FAMILLES TURQUES ET PORTUGAISES ONT DES CONTACTS MOINS FRÉQUENTS AVEC L'ÉTABLISSEMENT

Les parents de nationalité étrangère ne se distinguent pas seulement des familles françaises par un sentiment d'insécurité plus grand ; ils apparaissent aussi globalement moins

satisfaits du niveau de l'établissement, de la discipline, de la qualité de l'enseignement ou encore de la distance qui le sépare de leur domicile. Mais cette moindre satisfaction s'explique d'abord par le fait que les familles étrangères appartiennent à des milieux sociaux plus défavorisés que la moyenne des Français et, en conséquence, scolarisent souvent leurs enfants dans des établissements plus difficiles. À situation sociale et scolaire comparable, les différences entre les deux populations sont faibles et le plus souvent concentrées sur un nombre limité de nationalités, quand elles ne s'effacent pas totalement (tableau 2).

Les différences sont en revanche plus nettes s'agissant des rapports avec l'établissement. Les parents étrangers entretiennent des relations moins soutenues avec les enseignants. Ils sont deux fois plus nombreux à n'avoir pas rencontré de professeur au cours de l'année scolaire et les demandes d'entretien individuel avec les enseignants sont aussi sensiblement moins fréquentes (tableau 3). Parallèlement, les familles étrangères continuent d'être les grandes absentes des associations de parents d'élèves : seulement 3 % d'entre elles, soit cinq fois moins que les familles françaises, déclarent adhérer à une association. Quand elles se rendent à l'établissement, ces familles confient beaucoup plus au père et aux frères et sœurs la tâche de rencontrer les professeurs. Cette triple singularité des familles étrangères s'explique sans doute en partie pour des raisons linguistiques : on observe une forte augmentation de l'absence de contact avec les enseignants quand les parents n'ont pas l'habitude de parler le français avec leurs enfants (tableau 3). Par ailleurs, la moindre implication des mères étrangères peut être mise en relation avec le fait qu'elles sont souvent arrivées en France après les pères et présentent en conséquence une moins bonne maîtrise de la langue française. Cette situation est renforcée par le fait

qu'elles exercent moins fréquemment une activité professionnelle que les mères françaises et ont donc moins l'opportunité de parler la langue de leur pays d'accueil.

Mais ces premiers constats méritent d'être nuancés ; d'une part, les relations avec l'établissement varient assez sensiblement selon les nationalités ; d'autre part, les parents étrangers sont généralement placés dans des situations professionnelles moins favorables que celles des Français et sont à la tête de familles plus nombreuses. C'est seulement en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », que la singularité de leur comportement par rapport aux familles françaises peut être mise en évidence. À situation sociale et profil scolaire de l'enfant comparables, on n'observe pas de différences significatives entre familles maghrébines et françaises au niveau de la fréquence des contacts avec les enseignants (tableau 7). S'agissant des Tunisiens et des Algériens, on se trouve même devant un résultat inverse à celui que laissent entrevoir les données du tableau 3 : les premiers prennent plus souvent l'initiative d'un rendez-vous avec un enseignant et les seconds se rendent dans l'établissement plus fréquemment que les parents d'élèves français de mêmes caractéristiques sociales et scolaires. Les contacts avec les enseignants sont en revanche plus rares chez les parents portugais et turcs. Ces derniers paraissent avoir beaucoup de difficultés à construire des relations avec les enseignants : plus du tiers des familles turques n'ont pas rencontré de professeur au cours de l'année scolaire. Issues d'une immigration relativement récente, ces familles maîtrisent mal le français : plus de 80 % d'entre elles déclarent s'adresser à leurs enfants dans une autre langue. La participation des frères et sœurs aux contacts des enseignants y est la plus massive, près d'une fois sur deux (tableau 3). Les familles turques se distinguent aussi par la conception des rapports

entre parents et enseignants : un tiers d'entre elles pensent qu'il n'est pas souhaitable d'avoir des contacts avec les enseignants, alors qu'une telle opinion ne concerne que 13 % des Français et jamais plus de 20 % des autres parents étrangers. L'éloignement de l'établissement ou des enseignants apparaît moins prononcé parmi les parents portugais : 19 % d'entre eux n'ont pas rencontré de professeurs au cours de l'année scolaire 1997-1998. Il semble aussi relever d'autres causes. La grande majorité des familles portugaises communique en français avec leurs enfants et exprime le souhait de rencontrer les enseignants. Ces familles constituent par ailleurs une exception notable à la moindre implication des mères étrangères dans les contacts avec les enseignants. Plus souvent actives que les autres (79 % d'entre elles occupent un emploi contre une moyenne d'une mère étrangère sur deux), les mères portugaises ont eu dans 61 % des cas le monopole de tels

NOTE

8. On remarquera que, d'une manière générale, à autres caractéristiques comparables, les mères actives se rendent plus souvent à l'établissement (tableau 3).

contacts, et elles ont participé à plus de 80 % des rencontres.⁸

LE CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN ZEP SEMBLE AVOIR PEU D'IMPACT SUR LES RELATIONS DES FAMILLES AVEC LES ENSEIGNANTS

Les 10 % de familles dont l'enfant fréquente un collège classé en ZEP appréhendent souvent son établissement avec plus de circonspection que les autres parents. Si, sur la plupart des thèmes abordés par l'enquête, elles restent majoritairement satisfaites, elles le sont toujours moins que les autres familles – que celles-ci scolarisent leur enfant dans le secteur public ou le secteur privé. Cette tendance, très prononcée – on l'a déjà noté – au niveau de la sécurité, apparaît aussi au niveau de la discipline : les parents de ZEP déclarent moins fréquemment que le collège ou le lycée professionnel de leur enfant est « bien tenu » (tableau 8). Ils ont aussi moins souvent le sentiment que leur enfant fréquente un établissement de bon niveau. Le

surcroît de moyens dont bénéficie l'établissement classé en ZEP ne semble pas avoir d'effet sur les représentations des familles : comme l'ensemble des parents de l'enseignement public, seulement un peu plus de la moitié d'entre elles se déclarent satisfaites de la manière dont l'établissement encadre les élèves pour assurer leur réussite.

Dans leurs relations avec les enseignants, les familles dont l'enfant étudie en ZEP ne se distinguent pas significativement des autres parents. Globalement, elles se rendent moins souvent à l'établissement, mais cette situation s'explique pour l'essentiel par des différences d'origine sociale. À situation familiale et réussite de l'enfant comparables, les parents d'enfants scolarisés en ZEP prennent plutôt moins souvent l'initiative d'une rencontre avec un enseignant, ne se rendent pas plus fréquemment au collège et n'adhèrent pas plus aux associations de parents d'élèves que les autres familles (tableau 7). Tout se passe donc comme si les politiques mises en œuvre dans les ZEP n'avaient pas réussi à engendrer une dynamique suffisante pour enrayer le poids des déterminants sociaux et scolaires qui conditionnent, de manière encore très forte, les relations des familles avec l'établissement ■

Sources

Depuis septembre 1995, le ministère de l'Éducation nationale observe un échantillon représentatif de près de 18 000 élèves entrés à cette date en sixième ou en sixième SEGPA dans un établissement public ou privé de France métropolitaine. Afin de recueillir des informations précises sur l'environnement familial de ces élèves et de mieux connaître la manière dont leurs parents vivent leur scolarité, toutes les familles ayant un élève dans cet échantillon ont été interrogées dans le cadre d'une enquête postale entre mai et septembre 1998. C'est sur les données recueillies au cours de cette enquête que s'appuie la présente étude.

Le questionnaire a été remis aux parents par le chef d'établissement. Les familles le renvoyaient directement à la société chargée par le ministère de l'Éducation nationale de réaliser la collecte. Les parents n'ayant pas répondu à l'issue d'un rappel ont fait l'objet d'une interrogation téléphonique portant sur une version réduite du questionnaire.

15 290 des 17 684 familles interrogées – soit 86,5 % – ont répondu à l'enquête. 73,4 % d'entre elles ont renvoyé le questionnaire postal, 13,1 % n'ont pu être contactées que par voie téléphonique. Si, quelles que soient les caractéristiques des familles, le taux de réponse est toujours élevé, on observe des fluctuations sensibles selon le milieu social, la composition de la famille, la nationalité des parents ou le degré de réussite scolaire de l'enfant (tableau 10). Aussi les résultats présentés ici ont fait l'objet d'un redressement pour être représentatifs de l'ensemble des familles ayant un enfant qui entrait au collège à la rentrée 1995.

Certaines informations sur l'environnement familial ou le passé scolaire de l'enfant ont été recueillies deux fois : d'abord en 1995 auprès du principal de collège au moment du recrutement de l'enquête, puis en 1998 lors de l'interrogation des familles. Quand il y a contradiction entre ces deux sources, c'est toujours la réponse des parents qui prime. Les fréquences concernant les comportements ont été calculées sans tenir compte des non-réponses qui sont généralement très faibles ; en revanche, la non-réponse a été considérée comme une modalité à part entière dans l'étude des questions d'opinions, puisqu'elle constitue un moyen pour la personne interrogée d'indiquer qu'elle ne se reconnaît pas dans la problématique sous-jacente à la question posée.

Des opinions qui ont peu évolué

Dans le débat actuel sur l'éducation, l'idée que les relations des familles avec l'institution scolaire se seraient ces dernières années fortement dégradées est souvent présentée comme constituant un fait établi. La comparaison des résultats de l'enquête Famille du panel 1995 avec ceux produits par les grandes enquêtes quantitatives réalisées au début des années quatre-vingt-dix débouche sur des conclusions plus nuancées.

Au niveau de la perception de l'établissement, cinq questions posées dans l'enquête sur les Efforts éducatifs des familles réalisée en mai et juin 1992 par l'INSEE avaient été reprises dans l'enquête Famille du panel 1995 pour contrôler un éventuel effet de « désirabilité » dans les réponses des familles à l'égard d'une enquête émanant du ministère de l'Éducation nationale. La comparaison des résultats doit se faire avec prudence, car les champs des deux enquêtes sont sensiblement différents : l'INSEE a interrogé un échantillon de 5 300 ménages ayant au moins un enfant scolarisé⁹, alors que l'enquête Famille du panel 1995 s'adressait à 15 290 familles ayant un enfant en cours de troisième année d'études secondaires. Au-delà de ces différences de champ, les résultats des deux enquêtes frappent d'abord par leur niveau de convergence. Les degrés de satisfaction des familles interrogées dans le cadre des deux enquêtes s'échelonnent selon la même hiérarchie : les aspects concernant la discipline et la sécurité des établissements entraînent un assentiment plus marqué que ceux concernant la prise en charge en pédagogie (tableau 11). Mais c'est néanmoins sur les deux premiers aspects que s'observent les seules évolutions notables : tout en restant largement majoritaires, les opinions positives sur la sécurité des établissements et leur discipline baissent respectivement de dix et de sept points. Cette évolution traduit sans doute, au-delà de la différence de champ et notamment de la présence parmi les familles interrogées par l'INSEE de parents de l'enseignement primaire sans doute moins concernés par

NOTE

9. Plus précisément, l'enquête Efforts éducatifs des familles portait sur un échantillon de 5 300 ménages ayant au moins un enfant de 2 à 25 ans en cours d'études, enseignement supérieur inclus. Mais les questions sur l'image de l'établissement n'ont été posées qu'aux familles ayant un enfant scolarisé dans l'enseignement primaire ou secondaire. Les principaux résultats de l'enquête sont présentés par C. GSSOT, F. HÉRAN et N. MANON, (op. cit.), pp. 182 à 189, et dans un numéro spécial d'Économie et Statistique (n° 293, Paris, 1996).

**TABLEAU 10 – Taux de réponse à l'enquête Famille du Panel 1995
selon les caractéristiques familiales et scolaires de l'élève**

		En %		
		Taux de réponse global	Taux de réponse à la phase postale	Sur 100 réponses, % de rép. téléphon.
Profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	Agriculteur	93,2	80,8	13,3
	Artisan ou commerçant	85,2	70,2	17,6
	Chef d'entreprise	87,6	73,6	16,0
	Cadre	88,8	80,1	9,8
	Professeur ou instituteur	93,7	83,5	10,9
	Profession intermédiaire	90,5	80,2	11,3
	Employé de bureau	87,5	76,5	12,5
	Employé commerce ou services	78,5	64,6	17,7
	Ouvrier qualifié	87,4	71,5	18,2
	Ouvrier non qualifié	83,0	64,6	22,1
	Inactif	74,0	59,6	19,5
Structure de la famille	Père et mère	88,8	75,4	15,0
	Famille monoparentale	78,8	67,3	14,6
	Famille recomposée	76,5	63,7	16,8
	Autre situation	60,6	45,4	25,0
Activité de la mère	Mère active	88,0	76,1	13,5
	Mère inactive	84,0	68,9	17,9
Taille de la famille	Un enfant	84,9	74,8	11,9
	Deux enfants	88,9	77,2	13,1
	Trois enfants	88,0	75,0	14,7
	Quatre enfants	82,4	65,7	20,3
	Cinq enfants et plus	77,0	58,0	24,6
Rang dans la fratrie	Rang 1	86,8	76,1	12,3
	Rang 2	87,9	74,0	15,7
	Rang 3	85,4	70,5	17,4
	Rang 4 ou plus	80,3	60,0	25,3
Sexe	Garçon	85,7	72,2	15,7
	Fille	87,3	74,7	14,5
Nationalité de l'élève	Français	87,0	74,6	14,2
	Étrangers	78,7	56,2	28,6
Âge d'entrée au collège	10 ans ou moins	89,6	79,1	11,7
	11 ans	88,8	76,9	13,4
	12 ans	78,3	61,3	21,7
	13 ans ou plus	77,4	58,5	24,4
Classe fréquentée en 1997-1998	4 ^e générale	89,2	78,1	12,4
	4 ^e technologique	81,6	65,7	19,5
	4 ^e d'aide ou de soutien	80,6	61,5	23,7
	5 ^e	81,8	63,4	22,5
	SES-SEGPA	74,7	55,1	26,3
	Autre classe	65,3	52,4	19,8
Secteur du collège en 1997-1998	Public	86,4	73,1	15,4
	Privé	86,9	75,0	13,7
Ensemble		86,5	73,4	15,1

LECTURE – 93,2 % des familles d'agriculteurs ont répondu à l'enquête Famille du Panel 1995. 80,8 % d'entre elles ont répondu à l'enquête postale. Les réponses téléphoniques représentent 13,3 % de l'ensemble des réponses des parents appartenant à ce milieu social.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête auprès des familles (1998).

TABLEAU 11 – Évolution des jugements des parents sur l'établissement fréquenté par leur enfant entre 1992 et 1998

Jugements des parents sur l'établissement fréquenté par leur enfant	Enquête Famille du panel 1995 (1998)	Enquête Efforts éducatifs des familles (1992)
Il est bien tenu	85,1	92,4
Les enfants y sont en sécurité	76,7	87,3
Il offre un bon niveau	73,6	77,2
Il accepte de prendre en charge les élèves en difficulté	67,7	68,1
Il encadre bien les élèves pour assurer leur réussite	57,8	57,6

LECTURE – 85,1 % des parents qui ont répondu à l'enquête Famille du Panel 1995 estiment que l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant est bien tenu. Six ans auparavant, 92,4 % des parents interrogés à l'occasion de l'enquête sur les Efforts éducatifs des familles exprimaient la même opinion. Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995, Enquête auprès des familles (1998) et Enquête sur les efforts Éducatifs des familles (INSEE, 1992).

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995, Enquête auprès des familles (1998) et Enquête sur les Efforts éducatifs des familles (INSEE, 1992).

TABLEAU 12 – Évolution des relations des parents avec les enseignants au début du collège entre 1991 et 1998

Modalités de rencontre avec les enseignants	Enquête Famille du panel 1995 (1998)	Enquête Famille du panel 1989 (1991)
Initiative des parents	34,5	31,9
Réunions parents-enseignants de début d'année	53,3	56,2
S/total rencontres volontaires	87,8	88,1
Convocation d'un enseignant	2,6	3,4
Pas de rencontre	9,1	6,9
Non-réponse	0,5	1,6

LECTURE – 34,5 % des parents qui ont répondu à l'enquête Famille du Panel 1995 déclarent avoir pris l'initiative d'une rencontre avec un enseignant ; 31,9 % des parents interrogés dans l'enquête Famille du panel 1989 avaient déclaré avoir eu un même comportement.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995, Enquête auprès des familles (1998) et Panel d'élèves du second degré recruté en 1989, Enquête auprès des familles (1991).

l'insécurité ou l'indiscipline que ceux du collège, la montée d'une certaine inquiétude face aux phénomènes de violence et d'incivilité qui se sont développés ces dernières années dans les établissements scolaires. En revanche, sur les aspects plus pédagogiques, les opinions des parents présentent une grande stabilité. En particulier, les jugements sur l'encadrement des élèves pour assurer leur réussite ou la prise en charge des jeunes en difficulté s'expriment de manière identique d'une enquête à l'autre.

C'est un même constat de stabilité qui prévaut quand on observe les relations des familles avec l'établissement. Sur cet aspect, les résultats de l'enquête Famille du panel 1995 peuvent être confrontés à ceux d'une enquête comparable réalisée auprès des familles d'un autre panel d'élèves du second degré, recruté en 1989. Là aussi, on observe un certain décalage de champs. Cette enquête ne concernait que les parents d'élèves entrés en sixième, alors que celle du panel 1995 a été étendue aux parents d'élèves de sixième SEGPA. Par ailleurs, l'enquête Famille du panel 1989 s'est déroulée d'avril à juillet 1991 alors que les élèves de l'échantillon étaient en cours de seconde année d'études, soit une année avant la période scolaire d'interrogation des familles du panel 1995. Entre 1991 et 1998, les relations des parents avec les enseignants apparaissent très stables. Un tiers d'entre eux demande à rencontrer un professeur alors qu'ils sont un peu plus d'un sur deux à cantonner leurs rapports avec les enseignants aux réunions de début d'année scolaire (tableau 12). Au total, la proportion de familles qui rencontre volontairement un enseignant n'évolue pas : elle atteint 88 % dans les deux enquêtes.

Annexe

TABLEAU 2 – Impact du profil scolaire de l'élève et des caractéristiques de la famille sur la perception de la qualité de l'enseignement et de l'établissement par les parents

Modalité de référence	Modalité active	Les parents sont satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu depuis l'entrée au collège		Les parents estiment que l'établissement encadre de près les élèves pour assurer leur réussite		Les parents estiment que leur enfant n'est pas en sécurité dans l'établissement	
		Coefficient	Effet marginal	Coefficient	Effet marginal	Coefficient	Effet marginal
Constante		2,54		0,23		- 1,46	
Probabilité de la situation de référence			92,7%		55,8%		18,8%
Sexe <i>Garçon</i>	Fillle	0,12	0,8				
Rang dans la fratrie <i>Rang 1</i>	Rang 2			- 0,13	- 3,1		
	Rang 3			- 0,20	- 5,0		
	Rang 4 et plus						
Niveaux à l'entrée au collège <i>Troisième quartile</i>	Quartile inférieur	- 0,20	- 1,5	0,23	5,5		
	Second quartile			0,10	2,4		
	Quartile supérieur	0,23	1,4				
Âge d'entrée En 6 ^e ou 6 ^e SEGPA <i>11 ans</i>	10 ans						
	12 ans					- 0,13	- 1,9
	13 ans ou plus					- 0,37	- 5,0
Classe fréquentée en 1997-1998 <i>4^e générale</i>	4 ^e technologique			0,37	8,7		
	4 ^e d'aide et de soutien					0,31	5,2
	5 ^e générale	- 0,37	- 2,9	- 0,14	- 3,4		
	SEGPA					- 0,34	- 4,7
	CPA CAP						
Type d'établissement <i>Collège</i>	Lycée professionnel						
Tranche d'unité urbaine de l'établissement <i>20 à 100 000 h.</i>	Zones rurales					- 0,73	- 8,8
	< 20 000 habitants	- 0,24	- 1,8			- 0,16	- 2,4
	> 100 000 habitants	- 0,17	- 1,2	- 0,10	- 2,4		
	Agglomération parisienne	- 0,38	- 3,0	- 0,33	- 8,3	0,39	6,6
Classement de l'établissement en ZEP <i>Non</i>	Oui	- 0,13	- 0,9			0,63	11,5
Secteur en 1997-1998 <i>Public carte scolaire</i>	Public hors carte scolaire	0,17	1,1	0,45	10,7	- 0,29	- 4,0
	Privé Nantes et Rennes	0,59	3,1	1,35	27,2	- 1,56	- 14,1
	Privé reste de la France	0,80	3,9	1,68	31,4	- 1,66	- 14,6
Appréciation du degré de réussite par les parents <i>Assez bon élève</i>	Grosses difficultés	- 2,10	- 31,8	- 1,13	- 26,8	0,46	8,0
	Un peu de difficultés	- 1,12	- 12,2	- 0,52	- 13,0		
	Excellent élève			0,28	6,8		
	Non réponse	- 1,60	- 20,8	- 0,66	- 16,3		
Profession & catégorie socioprofessionnelle du chef de famille <i>Ouvrier qualifié</i>	Agriculteur					- 0,33	- 4,5
	Artisan Commerçant	- 0,20	- 1,5	- 0,23	- 5,8		
	Chef d'entreprise	- 0,50	- 4,3				
	Professeur					- 0,42	- 5,6
	Cadre	- 0,25	- 1,9	- 0,19	- 4,7	- 0,28	- 3,9
	Instituteur					- 0,51	- 6,6
	Profession intermédiaire	- 0,26	- 1,9	- 0,13	- 3,2		
	Employé de bureau	- 0,31	- 2,4				
	Employé de commerce						
	Employé de service			0,25	6,0		
	Ouvrier non qualifié						
	Inactif						

TABLEAU 2 – Impact du profil scolaire de l'élève et des caractéristiques de la famille sur la perception de la qualité de l'enseignement et de l'établissement par les parents

		Les parents sont satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu depuis l'entrée au collège		Les parents estiment que l'établissement encadre de près les élèves pour assurer leur réussite		Les parents estiment que leur enfant n'est pas en sécurité dans l'établissement	
Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Effet marginal	Coefficient	Effet marginal	Coefficient	Effet marginal
Constante		2,54		0,23		- 1,46	
Probabilité de la situation de référence			92,7%		55,8%		18,8%
Diplôme le plus élevé détenu par les parents <i>CAP</i>	Sans diplôme	- 0,23	- 1,7				
	Certificat d'études prim.						
	BEPC, BREVET						
	BEP						
	Baccalauréat					- 0,20	- 2,8
	Enseignement supérieur			- 0,20	- 4,9	- 0,26	- 3,6
	Inconnu			- 0,21	- 5,3		
Activité de la mère <i>Mère inactive</i>	Mère active						
Taille de la famille <i>Un enfant</i>	Deux enfants	0,25	1,5	0,22	5,4		
	Trois enfants	0,30	1,8	0,39	9,3		
	Quatre enfants			0,34	8,1		
	Cinq enfants	0,32	1,9	0,33	7,9	0,27	4,4
	Six enfants et plus			0,39	9,3		
Structure de la famille <i>Père et mère</i>	Monoparentale					0,13	2,1
	Recomposée						
	Autre situation					- 0,52	- 6,7
Nationalité du chef de famille <i>Français</i>	Algérien						
	Marocain	- 0,34	- 2,7				
	Tunisien	- 0,46	- 3,9			- 1,33	- 13,0
	Autre africain						
	Portugais						
	Turc						
	Autre européen						
Autre nationalité					0,44	7,7	

LECTURE – À milieu social et profil scolaire de l'enfant comparables, les parents sont légèrement plus satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu depuis l'entrée au collège lorsque l'élève est une fille que lorsqu'il est un garçon car le coefficient estimé est positif (+ 0,12) et significativement différent de 0 (p.<05). A la situation de référence (présentée dans la colonne de gauche du tableau), la différence est estimée à + 0,8 point ; leur probabilité d'être satisfaits s'élève donc à 93,5 % (92,7 % + 0,8). Les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité : en gras 1 %, en romain 5 % et en italique 10 %. Au-delà, ils ne sont pas reproduits. On sera par ailleurs attentif au fait que la comparaison des résultats des trois régressions présentées doit se faire sur les coefficients et non sur l'effet marginal ; celui-ci n'a en effet qu'une valeur illustrative qui est très dépendante de la probabilité de la situation de référence d'avoir le comportement à expliquer.

SOURCE – Panel d'élèves du second degré recruté en 1995 (enquête Famille 1998).